

Délégation des aides à la pierre

Nantes Métropole

Nicolas GLIERE
Direction Habitat
Nantes Métropole 44 923 NANTES Cedex 9
Tel : 02 40 99 52 34
nicolas.gliere@nantesmetropole.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Aides de l'Etat déléguées par convention :

- o Construction, acquisition, réhabilitation, démolition de logements locatifs sociaux (PLUS, PLAI, PLS).
- o Rénovation de l'habitat privé (aides de l'ANAH).
- o Location-accession (agrément PSLA).

Création et amélioration d'hébergements spécifiques : maisons-relais, résidences sociales, foyers de travailleurs migrants et jeunes travailleurs.

- Aides exclues de la délégation :

- o Aides de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) aux opérations de rénovation des zones urbaines sensibles (ZUS).

La nouvelle convention de délégation a été signée pour la période 2019-2024 avec un objectif pour le parc social de produire 11 100 PLUS et PLAI, 3 000 PLS et 3 500 PSLA, et pour le parc privé la réhabilitation de 5 487 logements privés.

TYPE D'INTERVENTION

- Etablissement de la programmation annuelle avec les bailleurs.
- Attributions des aides financières aux opérations de logement social et à l'amélioration du parc privé.
- Décisions d'agrément et de financement.
- Conventionnement APL.
- Adaptation des modalités de financement des opérations.
- Adaptation des marges locales de loyers.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Nantes Métropole

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM, associations, propriétaires bailleurs, propriétaires occupants, syndicats de copropriété.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Pour 2024, l'enveloppe budgétaire est fixée à 4 689 040 € pour le logement locatif social (1 200 logements PLUS et PLAI) et une enveloppe prévisionnelle pour les PLAI de 633 810 €.

Pour le volet ANAH, l'habitat privé bénéficie d'une enveloppe de 24 192 424 €.

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Bilan 2023 : 19 425 507 € engagés au titre de la délégation des aides à la pierre dont 6 388 210 € pour le financement de 1290 logements PLUS et PLAI et 13 037 297 € pour l'habitat privé (ANAH) pour 1793 logements privés.

